



**Procès-verbal No 8
Séance du 23 octobre 2017**

Présidence : Madame Véronique Teuscher

Madame la Présidente ouvre la 8^e séance de la législature 2016-2021 à 20h15. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Madame et Monsieur les scrutateurs, à Messieurs les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public.

Avant de débiter la séance, **Mme la Présidente** dit qu'elle a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- le 7 septembre à la journée sportive de la Police cantonale vaudoise à la Halle des Fêtes
- le 13 septembre à la formation « Règles et astuces pour des Conseils efficaces et détendus » organisé par l'ADNV à Yverdon
- le 24 septembre au dépouillement des votations fédérales
- le 24 septembre à l'apéritif organisé à l'issue du culte œcuménique au Casino
- le 4 octobre à la réception des nouveaux citoyens
- le 21 octobre, sur invitation de la commission de gestion, à la visite des refuges communaux ainsi qu'au repas qui a suivi. Un grand merci à Messieurs Dominique Favre et Alain Grobéty pour leur accueil.

Premier objet

Appel

Excusés : Mesdames Lauranne **Bréchon**, Sarah **Clot**, Catherine **Huguenin** et Monique **Tzaud**
Messieurs Gilberto **Alemanni**, Hubert **Bally**, Pierre **Bridel**, Jeremy **Kolly**, Alain **Künzler**, Patrice **Künzler** et Luc **Neuschwander**

L'appel fait constater la présence de 39 conseillers/50, les 11 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 7 du 4 septembre 2017
4. Correspondance
5. Rapport No 10/17 de la Commission chargée d'étudier le rapport de la Municipalité au postulat « Easyvote »
6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet
Adoption du procès-verbal No 7 du 4 septembre 2017

M. L. Fiorito, Municipal, demande la rectification suivante en page 13, son intervention :

- *Sur le quai des anglais, cela sera limité à 4 heures avec possibilité d'avoir un macaron*
- *Un panneau sera installé sur la place de la Halle des Fêtes pour 24 heures maximum*
- *Au Frézillon, limitation à 5 jours en lieu et place de 5 heures*
- *A la rue Ruchonnet, limitation à 4 heures avec possibilité d'avoir un macaron*
- *A la rue de l'Ancienne Poste, limitation à 3 heures*

Le procès-verbal No 7 est ensuite adopté à l'unanimité, sans autre remarque.

Quatrième objet
Correspondance

- Le 4 octobre un courrier de Monsieur et Madame Monique et Yvan Favre

« Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

De retour de vacances, nous avons découvert avec surprise une magnifique œuvre d'art appelée communément « Passage pour piétons » en face du 21 de la rue du Faubourg.

Si le but de la création de cette œuvre est d'offrir un contraste avec notre façade fleurie, il aurait été opportun que le ou les artistes à son origine prolongent cette peinture afin de relier deux passages situés en aval et en amont à moins de 100 !!

Résidents depuis plus de trente ans au 21 de la rue du Faubourg, à part quelques fouines qui vont s'abreuver à la fontaine, nous n'avons que rarement vu des quidams attendre à cet endroit pour traverser dans la mesure où deux passages utiles sont en place depuis longtemps à moins de 100 mètres.

Contribuables de cette commune, notre question est donc la suivante : Quelle étude a été faite afin de déterminer combien de personnes traversent cette route à cet endroit ? Mieux qui est le voisin, voire la voisine en mal de frustration qui a ressenti le besoin de quémander une telle œuvre ?

Nous pensons sincèrement que d'autres endroits de la localité auraient mérité cette délicieuse attention : la rue des Eterpaz par exemple, qui ne compte qu'un seul passage sur toute sa traversée !! Allez comprendre ??

Pour notre part, nous n'abuserons pas de stationnements à cet endroit, juste devant notre porte d'entrée, nous ne l'avons jamais fait. Néanmoins, nous ne voyons pas d'autres alternatives lors de déchargement ou de chargement d'objets lourds et encombrants.

Nous sommes impatients de connaître votre réponse.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Yvan Favre »

- Le 6 octobre un courrier de Mme Monique Tzaud

Mme Tzaud annonce sa démission du Conseil communal avec effet immédiat pour des motifs personnels, liés à son activité professionnelle. Elle dit que ce fut pour elle un honneur de collaborer avec la Municipalité et souhaite que cette dernière continue à s'impliquer dans les programmes sociaux et environnementaux.

- Le 13 octobre un courrier des familles Manco et Zbinden

Concerne : Sécurité routière sur le chemin de l'école à Vallorbe

Madame la Présidente du Conseil Communal, Madame Véronique Teuscher,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous faire part de l'insécurité ressentie, autant par les adultes, que par les enfants empruntant les passages-piétons de la rue du Simplon/Rue de l'Ancienne Poste et des Eterpaz.

Comme nous accompagnons nos enfants à l'école/garderie et cela plusieurs fois par jour, nous avons déjà risqué d'être renversés à plusieurs reprises, autant sur le premier que sur le deuxième passage-piétons, entourés en rouge dans l'illustration ci-dessus.

Conscients de la dangerosité de ce carrefour, nous redoublons d'attention, ce qui malheureusement ne nous empêche pas d'être parfois obligés de rebrousser chemin et même de courir pour terminer la traversée. La vitesse avec laquelle les voitures arrivent dans ce carrefour est trop élevée par rapport à la visibilité dont disposent les conducteurs, mais également dont nous disposons en tant que piétons.

Il est très angoissant pour les parents de laisser les enfants traverser à ces passage-piétons et cela même s'ils seraient en âge de faire le trajet seuls jusqu'à l'école

Nous réalisons la complexité de l'aménagement de la circulation, surtout pour une localité avec autant de trafic pendulaire. Nous nous doutons que des projets sont à l'étude, serait-il néanmoins possible de mieux sécuriser ce carrefour ? Et particulièrement de le surveiller aux heures de passage des écoliers ?

Par exemple :

*Mandater des retraités du village pour faire les patrouilleurs aux heures de passage.
Ajouter des panneaux indiquant les passages-piétons à l'avance, pourquoi pas clignotant.
Ajouter des ralentisseurs routiers.*

Nous avons invité les Municipaux Monsieur Brouze et Monsieur Maradan à venir voir les conditions de passage pour les piétons aux heures de pointe.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et les solutions que vous envisagerez, nous vous prions de recevoir, Madame, nos cordiales salutations.

Familles Manco et Zbinden, soutenues par d'autres familles du quartier

- Le 21 octobre un courrier de la Paroisse protestante de Vallorbe

Le Conseil de Paroisse annonce son traditionnel repas de soutien pour la Maison de Paroisse qui aura lieu le samedi 28 octobre prochain.

Cinquième objet

Rapport No 10/17 de la Commission chargée d'étudier le rapport de la Municipalité au postulat « Easyvote

M. C. **Huguenin**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée. **Mme la Présidente** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 10/17 de la Municipalité ;
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

- **d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat « Easyvote », en tenant compte des précisions émises par la Commission**

Sixième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

11/17 Préavis municipal relatif à la révision du règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

Sur décision du Conseil, ce préavis est remis à la Commission permanente des finances pour étude et rapport.

A ce sujet, **Mme la Présidente** annonce que durant son année de présidence, c'est **M. Stéphane Truan** qui la remplacera au sein de cette commission. D'autre part, pour la commission permanente de Gestion, elle sera remplacée par **Mme Anne Rocca**.

Septième objet

Communications de la Municipalité

M. L. Fiorito, Municipal, en réponse au courrier de M. et Mme Favre, dit qu'il n'a pas été fait de longues études, par contre, ce passage a été créé pour répondre à une demande bien précise de Mme Coraline Fraga car le passage piéton existant, bien qu'homologué et validé par le canton, procurait un sentiment de sécurité pour les riverains. Des mesures avaient été prises à l'époque mais sans succès. Au lieu de dépenser de l'argent pour supprimer ledit passage en l'effaçant, M. Fiorito dit qu'il a été décidé de conserver ce dernier et d'en créer un autre. En ce qui concerne la rue des Eterpaz, il dit qu'il y a maintenant deux passages piétons et que les riverains utilisent les trottoirs.

D'autre part, en réponse à M. Jeanmonod au sujet des différentes zones de parcage, M. Fiorito annonce que la signalisation a été installée. En guise de prévention, M. le Municipal annonce que la sécurité municipale mettra des avertissements aux usagers jusqu'à la fin du mois afin qu'ils respectent cette signalisation, il en va de même pour le parking entre les eaux.

Enfin, finalement en réponse à M. Chezeaux au sujet des travaux sur le trottoir de la rue de l'Ancienne Poste, M. le Municipal lui dit qu'il lui répondra lors de la prochaine séance, le devis lui étant parvenu tout dernièrement.

M. S. Costantini, Syndic, communique :

Vous avez reçu ce soir le budget pour l'année 2018. Celui-ci prévoit des charges, avant amortissements, provisions et imputations internes, pour un montant de 16'909'440 francs et des revenus pour un montant de 18'061'595 francs engendrant dès lors une marge d'autofinancement de 1'152'155 francs, en légère augmentation par rapport à celle du budget de 2017.

Comme à l'accoutumée, ce budget est prudentiel et ne devrait pas nous réserver de mauvaise surprise.

Dans le cadre de la réfection du carrefour au bas de la Grand-Rue et de la rue de Pontarlier, la Municipalité va mettre à l'essai durant quelques mois un giratoire provisoire entre ces deux rues à la sortie du Pont de Ville.

Des aménagements temporaires seront donc installés d'ici mi-décembre. Ceux-ci permettront de déterminer si la solution envisagée pour ce carrefour est la bonne et si la fluidité du trafic sera améliorée.

Cet essai aura volontairement lieu durant la période hivernale afin d'également tenir compte des aléas météorologiques de la saison.

Une fois ce test terminé, le projet d'aménagement pourra être finalisé et un préavis relatif à la demande de crédit en vue de sa réalisation déposé au Conseil communal courant 2018.

Huitième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Neuvième objet

Divers, questions et vœux

M. L.-O. **Stramke** remercie le conseil d'avoir accepté le préavis « Easyvote » qu'ils avaient à cœur M. Uldry et lui-même de mener à bien.

M. J. **Jeanmonod** annonce la soirée annuelle de la Patriote le samedi 18 novembre prochain. Une première cette année, puisque Mme la Présidente sera sur les planches.

M. J.-A. **Chezeaux** remercie M. Fiorito pour ses informations au sujet du trottoir de la rue de l'Ancienne Poste. Il signale également un tronçon de route en très mauvais état au Chemin du Mont d'Or vers la maison à M. Mathys. Il sait que si le projet de la construction des immeubles locatifs aboutit, cela sera refait, Néanmoins, il faudrait selon lui quand même faire quelque chose d'ici là.

M. A. **Kolly** remercie également Messieurs Favre et Grobéty pour leur accueil lors de la visite des refuges communaux par la commission de Gestion.

Mme L. **Foretay** demande tout d'abord si la Municipalité a de plus amples renseignements quant à l'avenir du CEP.

Ensuite elle dit que la Commune est vraiment un employeur modèle puisqu'il y a 9 places à disposition pour ses employés vers la Poste. Elle s'interroge cependant sur le bienfondé de ces places de parc alors qu'avec les travaux existants, il n'y a plus de places pour les usagers se rendant au contrôle des habitants, à la Commune, à la Poste etc... Ne pourrait-il pas y avoir que 3 places pour les employés faisant des allers et retours et laisser les autres à disposition ?

M. S. **Costantini**, Syndic, au sujet du CEP, lui répond que la Municipalité n'a pas encore reçu de réponse à son courrier du 12 juin dernier envoyé au service du développement territorial au sujet du plan sectoriel asile. Il dit qu'il a, par contre, sollicité par courrier, il y a un peu plus que deux semaines, un entretien avec Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, afin de parler avec elle de vive voix, de l'avenir du Centre d'enregistrement et de procédure situé à Vallorbe. Il n'a pas encore reçu de réponse de Madame Sommaruga à ce jour.

M. J. **Jeanmonod** rejoint les propos de Mme Foretay au sujet du parcage vers la Poste. Il trouve également que 9 places de parc pour le personnel, c'est un peu excessif.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur rappelle la prochaine séance, agendée au 11 décembre 2017 à 18h30.

Il est 20h48, la séance est levée.

La Présidente :
Véronique Teuscher

La Secrétaire :
Francine Manière



The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'V. Teuscher' and the one on the right is 'Francine Manière'. They are written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a crown on top, surrounded by the text 'COMMUNE DE VALLORBE' and '1793'.

Prochaine séance, lundi 11 décembre 2017 à 18h30